

Commission d'appel des licences des agents d'assurance et des experts en sinistres

Membres

Vice-présidence

Jacqueline Collins, Winnipeg[^]

Avocats

Helen Krahn, Winnipeg

Victoria E. Lehman, Winnipeg

Représentants civils

Alexandra Venema, Winnipeg[^]

Kelly-Ann Stevenson, East St. Paul[^]

Alex Warga, Winnipeg[^]

Représentant de l'industrie

Kevin Briscoe, Winnipeg

Edna Rossong, Winnipeg

Rene Pereux, Winnipeg

Ken Mitchell, Winnipeg

Vernon E. Nelson, La Salle

Denis H. Brown, Winnipeg

Harvey Heinrichs, Oakbank

George Sigurdson, Winnipeg

[^] Nomination par le gouvernement

Mandat

Établi en vertu de la partie XV de la Loi sur les assurances. La Commission entend les appels des décisions du Conseil d'assurance du Manitoba concernant les licences. Les pouvoirs du Conseil sont délégués par le surintendant des assurances.

Autorité

Loi sur les assurances

Responsabilités

La Commission entend les appels concernant les décisions ayant des répercussions sur les licences des agents d'assurance et des experts en sinistres (p. ex., suspensions ou amendes).

Membres

Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne un président parmi les membres de la Commission d'appel.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut désigner l'un des membres de la Commission d'appel au poste de vice-président; le vice-président assume la présidence à la demande

Commission d'appel des licences des agents d'assurance et des experts en sinistres 2
du président ou du ministre, en cas de maladie, d'absence ou d'empêchement du président.

Le nombre de membres n'est pas fixé. Les appels sont entendus par un panel composé de trois à cinq membres de la Commission. Les membres représentent six catégories : avocats, citoyens, représentants de grandes compagnies d'assurances, agents d'assurances générales, représentants de compagnies d'assurance-vie et agents d'assurance-vie.

Durée des mandats :

Cinq membres faisant l'objet de nouvelles nominations ont des mandats de trois ans, le mandat des autres membres est à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil.

Expérience souhaitable

La connaissance de la Loi sur les assurances et de ses règlements, ainsi que de l'expérience de l'industrie des assurances. Le président devrait être un avocat capable de diriger une audience. Des particuliers sont aussi nommés à la Commission pour présenter la perspective publique.

Engagement quant au temps :

Les audiences durent généralement une demi-journée, mais peuvent durer une journée entière. Les audiences sont fixées lorsqu'un appel est reçu. Elles peuvent se dérouler mensuellement ou ne pas avoir lieu pendant plusieurs mois.

Réunions :

Lieu : Les réunions sont tenues à Winnipeg pendant les heures de travail.

Rémunération :

Présidence : 336 \$ par journée entière; 191 \$ par demi-journée

Membres : 192 \$ par journée entière; 109 \$ par demi-journée

Les frais engagés leur seront remboursés selon les dispositions du General Manual of Administration.